



Pourquoi on parle de LA DÉCONJUGALISATION :



Je vis en couple.



Aujourd'hui, mon A.A.H

Allocation Adultes Handicapé est calculée en tenant compte des revenus de mon conjoint.



La déconjugalisation, cela veut dire que :

Les revenus de mon conjoint ne serait plus pris en compte pour le calcul de mon A.A.H.



Mon A.A.H est une aide financière pour compenser mon Handicap.



Je ne dois pas dépendre financièrement de mon conjoint.



J'ai le droit de vivre et d'aimer.



Association Nous Aussi - BP 310 - 75867 PARIS cedex 18

Téléphone : 01 44 85 50 50

Fax : 01 44 85 50 60

www.nousaussi.org - www.facebook.com/associationnousaussi

Affiche réalisé par la délégation Nous Aussi - Hazebrouck



Association française des personnes handicapées intellectuelles